

## Règlement de la bourse de recherche « Mobilité nationale ou internationale »

Année 2026

- Bourse proposée par le Groupe Insuffisance Cardiaque et Cardiomyopathies (GICC) de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un projet retenu
- **Montant de la dotation pour une mobilité internationale : 40 000 €**
- **Montant de la dotation pour une mobilité nationale : 30 000 €**
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : [prix-bourses@sfc cardio.fr](mailto:prix-bourses@sfc cardio.fr)

---

<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	
Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	10 juin 2026 à minuit
<b>Composition du jury</b>	Mai 2026
<b>Désignation du lauréat</b>	15 juillet 2026
<b>Remise officielle</b>	Lors des JFIC-CAT de l'année en cours (24 et 25 septembre 2026, Toulouse) et des JESFC de l'année suivante

---

# Règlement de la bourse de recherche « Mobilité nationale ou internationale »

Année 2026

## Article 1 : Thème et nature du projet

Cette bourse a pour objectif l'amélioration des connaissances, de la prise en charge, du pronostic et de la qualité de vie des patients insuffisants cardiaques, d'aider à construire la carrière d'un médecin ou d'un chercheur ou d'un paramédical dans la thématique de l'insuffisance cardiaque. Cette bourse est appelée « Mobilité nationale ou internationale » car elle est destinée à soutenir un projet de recherche à temps plein, en dehors de l'équipe d'origine du (de la) candidat(e) au sein d'une structure de recherche labellisée (pour la France) et en priorité à l'étranger pour un candidat français investi dans la communauté du GICC. Les mobilités nationales sont aussi couvertes par cette bourse, mais sont au deuxième plan dans l'évaluation, derrière les mobilités internationales avec une préférence pour les pays anglophones.

Deux types de projets sont possibles :

- 1. Une mobilité internationale**, dans ce cas, il peut s'agir :
  - **D'un candidat membre du GICC** et qui réaliserait une année à l'étranger. **Ces candidatures seront privilégiées.**
  - **D'un candidat étranger** qui réaliserait son année dans une équipe de recherche du GICC afin d'aider au développement de collaborations internationales au sein du GICC. Le candidat devra réaliser sa recherche pendant une année universitaire au sein d'une équipe française dont le responsable de la recherche est membre de la SFC et du GICC, à jour de ses cotisations ; Le projet de recherche sera financé sur un an et le travail devra être réalisé en 24 mois et répondre aux objectifs sus-cités. Ce projet de recherche peut aider à financer une année de doctorat ou de post-doctorat.\*
- 2. Une mobilité nationale à distance de son équipe d'origine :**
  - **Soit entre deux équipes du GICC** en France, afin d'aider au développement de collaborations nationales au sein du GICC. Dans ce cas, les responsables des deux équipes devront être membres du GICC et à jour de leur cotisation ;
  - **Soit entre une équipe du GICC et une équipe de recherche labellisée** (INSERM ou CNRS), dans le cadre d'un projet de recherche plus fondamentale.  
Le projet de recherche devra être réalisé sur un an et répondre aux objectifs sus-cités.

Les projets de recherche peuvent concerner tout type de recherche (par exemple recherche fondamentale, clinique, épidémiologique, favoriser le dépistage, les filières de soins, le soin ou

d'éducation thérapeutique) répondant aux objectifs sus-cités.

## Article 2 : Dotation

Pour la **mobilité Internationale**, la dotation de **40 000 €** sera versée en une fois lors des Journées Francophones de l'Insuffisance Cardiaque, des Cardiomyopathies, de l'Assistance et de la Transplantation cardiaque (JFIC-CAT), essentiellement pour faciliter la vision du budget prévisionnel du candidat.

**Mobilité nationale**, la dotation de **30 000 €** sera versée en une fois lors des Journées Francophones de l'Insuffisance Cardiaque, des Cardiomyopathies, de l'Assistance et de la Transplantation cardiaque (JFIC-CAT).

Le lauréat devra soumettre un rapport d'activité faisant état de l'avancement des travaux. Ce rapport devra être validé par le jury président du jury ayant attribué la bourse.

Ce montant sera versé à une fondation, une société savante, une association reconnue d'utilité publique, INSERM, CNRS, association loi 1901 dans le respect de l'application de la loi du 29 décembre 2011 du renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.

## Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir à la **bourse de mobilité internationale** :

- Interne, médecin, chercheur et/ou clinicien, membre d'une équipe de recherche connue internationalement et qui souhaite poursuivre sa thématique de recherche à son retour dans son pays et de poursuivre des collaborations avec l'équipe française ou rester dans l'équipe d'accueil ;
- La maîtrise de la langue française n'est pas une obligation. Le candidat étranger sélectionné devra adhérer à la SFC et demander son rattachement au GICC pour recevoir le financement.

Sont autorisés à concourir à la **bourse de mobilité nationale** :

- Interne, médecin, paramédical, chercheur et/ou clinicien, membre d'une équipe de recherche et/ou rattaché à une unité de recherche dans l'insuffisance cardiaque nationale ou internationale ;
- Le candidat devra être à jour de cotisation SFC et être membre ou demander à être membre du GICC dès la candidature à la bourse.

Ne sont pas autorisés à concourir :

- Les Professeurs des universités
- Les candidats âgés de 40 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours ;
- Les directeurs de laboratoire ou d'unité de recherche.



#### **Article 4 : Engagement du lauréat**

En acceptant la bourse, le lauréat s'engage à :

- Respecter les règles de fonctionnement du GICC ;
- Être à jour de sa cotisation SFC et être membre du GICC ;
- Ne pas cumuler les financements (autre bourse, autre source de revenu) si le financement vise principalement des dépenses de personnel ;
- Réaliser sa mobilité dans un délai de 36 mois ;
- Venir personnellement recevoir la bourse lors de la remise officielle sur les JFIC-CAT.
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) ;
- S'engager à présenter en abstracts dans des congrès de cardiologie (en particulier les JFIC-CAT) et de publier les travaux issus de cette mobilité dans une revue à comité de lecture ;
- Faire mention de l'origine de la bourse dans les publications issues du travail récompensé (remerciements au GICC et à la SFC) (section acknowledgement des articles) ;
- Se désister de la bourse s'il reçoit une autre bourse de la SFC ;
- À l'occasion de l'évaluation de dossiers / candidats, la Commission Recherche du GICC se réserve la possibilité de demander au candidat, un travail parallèle sur l'une des études de la SFC sous l'égide du GICC et de soumettre/publier un article en plus de leur travail de recherche local.

#### **Article 5 : Dossier de candidature**

Le dossier disponible sur [www.sfc cardio.fr](http://www.sfc cardio.fr) comprend :

- Une demande de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae (deux pages avec les scores de publication personnelle et de l'unité clinique ou de recherche) ;
- Un exposé du programme de recherche envisagé dans l'équipe d'accueil en six pages maximum avec :
  - Titre du projet,
  - Liste des personnes impliquées dans le projet ainsi que leur fonction,
  - Justification du projet,
  - Résultats préliminaires (si présents),
  - Objectifs,
  - Matériels et méthodes (dont la partie statistique),
  - Perspectives et impacts présumés des résultats pour les patients,
  - Capacité de l'équipe à mener à bien le projet,
  - Comité éthique,
  - Faisabilité du projet,
  - Part de travail personnel.
- Un résumé global à destination du grand public du programme de recherche (maximum 400 mots en français et 400 mots en anglais) ;

- Concernant le laboratoire ou l'unité clinique d'accueil :
  - Une attestation du directeur de l'accueil du candidat, de la présence que tous les moyens nécessaires à l'étude seront disponibles lors de l'arrivée du candidat,
  - La liste des publications de l'équipe d'accueil des cinq dernières années.
- Le nom, les coordonnées du référent et les coordonnées bancaires de l'organisme gestionnaire de la bourse (INSERM, CNRS, association loi 1901).

Il est adressé à la SFC par e-mail à [prix-bourses@sfc cardio.fr](mailto:prix-bourses@sfc cardio.fr) avant le 10 juin de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

### **Article 6 : Jury**

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de six membres proposés par le Comité de Direction du GICC en veillant à l'absence de liens entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier. Si l'impartialité des membres du jury était compromise, il est de leur devoir de se retirer des délibérations, les autres membres seront alors seuls à évaluer les dossiers concernés.
- La composition du jury doit être validée par le Conseil d'Administration de la SFC.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat (conserver les fonds pour augmenter la capacité l'année suivante, réorientation si plusieurs projets de qualité sur les autres appels d'offre).

